

Clé: Famille

## **VERS UNE VÉRITABLE POLITIQUE FAMILIALE?**

**Le Québec est l'une des nations les plus progressistes au monde en matière de soutien aux familles. Mais pour mettre fin aux vagues-hésitations, il doit se doter d'une véritable politique familiale.**

Marc-André Plante

Directeur général, Carrefour action municipale et famille

Marie Rhéaume

Directrice générale, Réseau pour un Québec Famille

On ne peut pas dire que les familles québécoises aient été choyées en 2014. Deux symboles forts de la politique de soutien aux familles – l'universalité des services de garde éducatifs à l'enfance et les congés parentaux – ont tour à tour fait l'objet de remises en question. Dans le premier cas, le gouvernement a annoncé une augmentation de la contribution parentale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015. Dans le second, il a évoqué une réduction de la durée des congés parentaux de même que des prestations qui s'y rattachent. Les débats entourant ces questions illustrent les choix déchirants auxquels notre société est confrontée.

Le contexte économique difficile justifie-t-il ce recul social? Non. À preuve, ces deux politiques, les plus importantes jamais adoptées par le Québec en ce qui concerne le soutien aux familles, ont été instaurées en 1997, dans la foulée de la Conférence sur le devenir social et économique

du Québec. À l'époque, tant le gouvernement que ses partenaires plaçaient les enfants au cœur de leurs choix. Et ce, tout en s'entendant sur « la nécessité de réformer les services publics en fonction des nouveaux besoins de la société et de la priorité accordée à l'élimination du déficit », pour reprendre la formule alors utilisée par le gouvernement.

La mise en œuvre des nouvelles dispositions de la politique familiale à partir de 1997 a simplifié la vie de bien des familles. Le Québec s'est alors inscrit parmi les nations progressistes au chapitre du soutien des familles. Parmi les mesures phares mises en place, notons l'allocation unifiée pour enfants, les services éducatifs et de garde à la petite enfance ainsi que le Régime québécois d'assurance-parentale (qui permet de compenser adéquatement la perte de revenus de travail pendant le congé parental).

Le gouvernement poursuivait alors trois objectifs:

- assurer l'équité par un soutien universel aux familles et une aide accrue aux familles à faible revenu;
- faciliter la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles;
- favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances.

### **Conciliation travail-famille: d'hier à aujourd'hui**

Décortiquons certaines de ces dispositions afin d'en évaluer l'impact sur les familles. La première, la mise sur pied de services de garde éducatifs à contribution réduite, a connu un succès retentissant: elle s'est traduite par une augmentation significative de la participation des femmes au marché du travail. À tel point que le Québec, où historiquement les mères de jeunes

enfants affichaient le plus faible taux d'emploi au Canada, a maintenant pris la tête du palmarès. En effet, l'Institut de la statistique du Québec confirmait récemment que depuis la fin des années 1990, la contribution au marché du travail des Québécoises de 25 à 54 ans qui vivent dans un couple où les deux personnes occupent un emploi a progressé plus rapidement que celle des autres Canadiennes dans la même situation. Cette progression touche toutes les femmes en couple, mais l'écart le plus marqué concerne celles qui ont au moins un enfant.

Cette évolution s'accompagne inévitablement de changements importants pour la société québécoise. Les services de garde à contribution réduite sont reconnus comme un dispositif de premier ordre pour permettre aux parents de concilier travail et famille. Par ailleurs, ils constituent aussi un atout pour les entreprises: ils leur permettent notamment de disposer d'un bassin de main-d'œuvre supplémentaire dans un contexte de vieillissement de la population. Pour toutes ces raisons, il serait difficilement concevable de revenir en arrière.

La présente massive de mères de jeunes enfants sur le marché du travail n'en pose pas moins d'importants défis quant à l'organisation de la société. Selon un récent sondage du Réseau pour un Québec Famille, plus de 45 % des parents estiment avoir de la difficulté à concilier travail et vie de famille. Plus précisément, seul un parent sondé sur cinq travaille pour une organisation possédant une politique de conciliation travail-famille, c'est-à-dire une série de mesures autorisant par exemple les horaires flexibles, le télétravail ou les congés pour raisons familiales. Enfin, la pression sur les parents travailleurs s'intensifie en raison de la précarisation du travail et de l'utilisation accrue des technologies de l'information, qui estompent la frontière entre la vie professionnelle et la vie privée.

## **Question d'équilibre**

Une seconde disposition de la politique familiale a largement contribué à l'évolution de la société: le Régime québécois d'assurance-parentale, instauré en 2006, qui accorde notamment des prestations aux pères. Ces derniers ont été nombreux à se prévaloir du congé prévu pour eux, ce qui a favorisé leur engagement auprès de leurs enfants: voilà d'ailleurs une condition favorisant une conciliation travail-famille harmonieuse. Notons toutefois que ce changement de culture tarde à se matérialiser dans plusieurs milieux de travail, où les hommes éprouvent des difficultés à bénéficier de mesures de conciliation travail-famille.

Par ailleurs, l'intention de l'actuel gouvernement du Parti libéral de réduire la période couverte par le régime d'assurance-parentale, annoncée fin 2014, a rencontré une vive résistance. Pour les parents, tant ceux en devenir que ceux qui le sont déjà, la stabilité des mesures mises en place représente un atout dans la planification de la famille.

## **Le rôle des collectivités**

On le constate, les mesures gouvernementales de soutien aux familles revêtent une importance capitale aux yeux des parents québécois. De leur côté, employeurs et organisations exercent une influence considérable dans l'atteinte de l'équilibre travail-famille.

Mais les collectivités ont aussi un rôle à jouer. En milieu rural comme en milieu urbain, la conciliation famille-travail-études représente un enjeu de taille pour les familles. En effet, cet enjeu a d'importantes répercussions sur les plans économique, social et démographique. Sociétés de transport, services de garde à la petite enfance, organismes communautaires, commerces de

biens et de services, établissements de santé, écoles: tous les intervenants de la collectivité peuvent contribuer à alléger le fardeau des familles. Voilà pourquoi l'élaboration de politiques familiales municipales (PFM), qui proposent des mesures facilitant la vie des parents dans leur environnement de proximité, s'avère aussi stratégique. Au Québec, plus de 700 communautés ont adopté une PFM contribuant à soutenir les familles et les enfants dans leur milieu de vie.

### **Familles et inégalités sociales**

Que tous les enfants du Québec puissent bénéficier des mêmes chances de réussir et de s'épanouir: telle était l'intention qui soutenait la mise en place de la politique familiale. Depuis 1997, à cet égard, le Québec est d'ailleurs la société la plus égalitaire en Amérique du Nord. La société civile n'est pas étrangère à ce succès, puisque c'est elle qui a d'abord revendiqué des mesures gouvernementales favorisant l'épanouissement des familles.

Or, plusieurs craignent pour l'avenir. Début 2015, plusieurs fondations québécoises (dont la Fondation Lucie et André Chagnon ainsi que la Fondation des YMCA du Québec) exprimaient leurs inquiétudes vis-à-vis des projets de réformes des programmes gouvernementaux dont les familles sont les bénéficiaires. Elles ne sont pas les seules: plusieurs intervenants des milieux sociaux s'interrogent aussi sur les effets possibles des changements à venir au Québec, notamment sur les inégalités sociales, un phénomène en croissance aux quatre coins de la planète.

À défaut de les enrichir, la présence accrue des femmes sur le marché du travail aura certainement contribué à maintenir le niveau de vie des familles québécoises au cours des dernières décennies. On constate quand même que le niveau d'endettement des ménages canadiens a atteint un nouveau sommet au quatrième trimestre de 2014, selon Statistique Canada. En effet, le ratio de la dette des ménages contractée sur le marché du crédit au revenu disponible a atteint 163,3%. Cela signifie que les ménages ont emprunté en moyenne 1,63 \$ en crédit à la consommation, en hypothèque ou en prêt non hypothécaire pour chaque dollar de revenu disponible. Il s'agit là d'une situation préoccupante.

Enfin, la diminution du pouvoir d'achat des familles risque de provoquer un accroissement des inégalités sociales. Les hausses répétitives des tarifs d'électricité, des taxes scolaires et foncières et des tarifs de garde, entre autres dépenses, affectent directement le portefeuille des familles, augmentant du même coup leur vulnérabilité. Dans le cadre de la révision de ses programmes, l'État doit tenir compte de cette réalité.

Le Québec est-il toujours un « véritable paradis pour les familles », comme l'affirmaient les membres du gouvernement libéral de Jean Charest il y a quelques années? Il serait exagéré d'avancer que les récentes décisions du gouvernement de Philippe Couillard ont complètement compromis cet idéal. Par contre, il doit s'assurer que les inégalités ne s'accroissent pas.

## **Contrer les inégalités**

L'actuel gouvernement a maintes fois annoncé son intention d'atteindre l'équilibre budgétaire lors de l'exercice 2015-2016. Deux commissions, l'une sur la révision permanente des programmes et l'autre sur la fiscalité, l'éclaireront d'ailleurs sur ces questions en 2015. L'ensemble des ministères et des organismes est aussi mis à contribution, puisque le Conseil du trésor a fixé à leur intention des objectifs de compressions budgétaires pouvant atteindre 10 %, et ce, dès le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Ce rythme accéléré oblige naturellement les gestionnaires de l'État québécois à revoir leurs priorités et à prendre des décisions pouvant susciter de vives réactions au sein de la société civile. Ne devrait-on pas plutôt profiter de ce contexte pour engager un nouveau « dialogue social », pour reprendre l'expression du premier ministre Philippe Couillard, entre l'État et ses partenaires? Comme on l'a vu précédemment, il y a 20 ans, l'exercice réalisé dans un contexte similaire – l'atteinte du déficit zéro, mené par le gouvernement de Lucien Bouchard à la fin des années 1990 – avait mobilisé les Québécois. En dépit d'un climat de rigueur budgétaire, la Conférence sur le devenir social et économique avait même permis de jeter les bases d'un nouveau programme de services de garde éducatifs à la petite enfance à 5 \$ tout en propulsant de nombreuses initiatives en économie sociale. Bien que l'on puisse certainement critiquer certaines décisions de l'époque, la cohérence de l'action gouvernementale qui en a résulté mérite d'être soulignée.

Comment s'en inspirer aujourd'hui? La question demeure ouverte. L'établissement de cibles de réduction des dépenses par ministère risque de conduire à une vision fragmentée: en effet, revoir individuellement chaque programme gouvernemental empêche le développement d'une vue d'ensemble des impacts sur les familles. Des décisions à la pièce ne sont-elles pas susceptibles d'accroître les inégalités sociales au Québec? Il serait souhaitable que le gouvernement mette à profit son exercice de révision des dépenses et des programmes en obligeant l'ensemble des ministères et organismes à identifier publiquement leur contribution à la réduction des inégalités sociales. Il pourrait ainsi mieux mesurer les effets concrets des décisions politiques tout en poursuivant la recherche de solutions innovantes. De notre avis, c'est avec un tel objectif en tête que les Québécois « en sortiront tous gagnants », pour paraphraser les fondations québécoises qui se sont récemment exprimées quant aux inégalités sociales.

### **Pour maintenant et pour l'avenir**

La société québécoise change, les familles aussi. Un mariage sur deux se solde par un divorce. Et même si, dans la majorité des familles, les deux parents travaillent à l'extérieur de la maison, les institutions continuent d'entretenir envers elles les mêmes attentes qu'il y a 50 ans quant à l'encadrement des enfants.

Les programmes sociaux, la fiscalité et même les régimes matrimoniaux ont parfois de la difficulté à répondre adéquatement aux situations des familles, de plus en plus diversifiées. Il est évident qu'il reste des efforts à faire pour adapter la société à l'éclatement et à la complexité grandissante des modèles familiaux, de même que pour éviter d'accroître les inégalités.



En outre, si les mesures de conciliation travail-famille tardent à s'implanter dans les organisations, la concurrence internationale y rendra les changements plus difficiles. De leur côté, les municipalités doivent adapter l'offre de loisirs à un agenda familial complexe et individualisé. L'accessibilité financière à ces activités est d'ailleurs un obstacle pour plusieurs familles ne pouvant bénéficier des crédits d'impôt des gouvernements provincial et fédéral. Ajoutons à cela une pression constante sur les personnes proches aidantes, qui sont de plus en plus sollicitées dans un contexte de vieillissement de la population.

Un portrait sombre? Tout dépend du point de vue. Le contexte actuel nous semble plutôt propice à l'établissement d'une véritable politique gouvernementale de la famille arrimant l'ensemble des interventions des ministères et organismes. Les mesures de soutien aux familles peuvent être fragilisées en l'absence d'orientations globales et clairement définies, comme on a pu le constater en 2014. Une démarche de réflexion éclairée rendrait plus cohérente l'action du gouvernement québécois en la matière. Ce serait sans doute le début de la redéfinition d'un modèle québécois plus souple, soucieux des inégalités sociales et surtout, mieux adapté aux réalités des familles.